

INSCRIPTIONS EN MATERNELLE DES ENFANTS  
OU NOUVEAUX ARRIVANTS  
DANS LA COMMUNE

1/MAIRIE DE LA MAXE

La première inscription se fait en Mairie. Munissez-vous de votre **livret de famille**, d'un **justificatif de domicile** ou de la **dérogation de secteur** accordée et du **certificat de radiation de l'autre école** le cas échéant.

2/GROUPE SCOLAIRE « Les Hérons »

Pour l'inscription à l'école, vous devez présenter le **certificat d'inscription** délivré par la Mairie, le **livret de famille** et le **carnet de santé** avec les vaccins à jour.

Les inscriptions se feront aux dates proposées par la directrice.

La Directrice :

Tél : 03 87 31 27 30